



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 030-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.43

Déposée le : 07.03.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Dunning (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)
Binggeli (Biel/Bienne, PS)
Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS)
Baumgartner (Jegenstorf, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 10.03.2022

N° d'ACE : 505/2022 du 18 mai 2022
Direction : Direction de la sécurité
Classification : –

Plus de transparence sur le déménagement du centre de retour de Bienne-Boujean !

Le 15 septembre 2021, la majorité du Grand Conseil a adopté la motion 099-2021 sous forme de postulat visant à maintenir le centre de retour à Bienne. Pourtant, le 13 décembre 2021, la Direction de la sécurité annonçait fermer le centre de retour de Bienne-Boujean en raison du refus de la ville de Bienne de prolonger l'autorisation d'utilisation du terrain pour le centre. Le 10 février 2022, la Direction de la sécurité communiquait sur les résultats de l'expertise de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) et annonçait avoir débuté le transfert des familles avec enfants et des femmes dans un centre d'hébergement à Enggistein.

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Avant de décider de fermer le centre de Bienne-Boujean, la Direction de la sécurité a-t-elle analysé la possibilité d'héberger les personnes déboutées dans d'autres lieux à Bienne ? Si oui, quels étaient les lieux potentiels et pourquoi ont-ils finalement été écartés ?
2. Un hébergement dans des appartements pour les familles avec enfants a-t-il été envisagé ?
3. Actuellement plusieurs familles avec enfants et femmes ont été déplacées à Enggistein. Est-il prévu de rapatrier l'ensemble des habitant·e·s du centre de retour de Bienne-Boujean à Enggistein ?
4. Si non, où est-il prévu de transférer le reste des habitant·e·s ?
 - Qu'en est-il des familles avec enfants et femmes francophones ?
 - Qu'en est-il des hommes (germanophones et francophones) ?

5. Au niveau de la scolarisation, les enfants transférés actuellement à Enggistein continuent-ils d'être scolarisés à Bienne jusqu'à la fin de l'année scolaire ? Un transport leur est-il assuré ? Ou bien les enfants sont-ils scolarisés à Enggistein ? Et s'ils le sont, le sont-ils dans une école ordinaire ou dans une école interne au centre ?
6. En comparaison au centre de retour de Bienne-Boujean, quels sont les avantages de déplacer les habitant·e·s dans un centre excentré et vétuste à Enggistein ?

Motivation de l'urgence : le transfert des habitant·e·s du centre de retour de Bienne-Boujean a débuté et très peu d'informations ont été transmises sur la planification de l'hébergement des requérant·e·s d'asile déboutés et leurs enfants. Ce manque d'information amène un stress supplémentaire pour ces personnes, qui ont besoin de connaître leur sort. De plus, une pétition est en cours afin que les personnes habitant le centre restent à Bienne.

Réponse du Conseil-exécutif

Point 1

Dans un premier temps, la Direction de la sécurité (DSE) a envisagé d'implanter un centre de retour à Prêles, ce que le Grand Conseil a refusé. Elle a ensuite exprimé le souhait d'utiliser le site de Bienne-Boujean le plus longtemps possible et était même prête à y réaliser des investissements dans l'infrastructure. Elle a toujours été en faveur d'un autre site à Bienne ou dans la région francophone du canton afin de répondre aux besoins des enfants scolarisés en français. Dans sa réponse du 16 mars 2022 à la pétition de l'association « Alle Menschen / Tous les êtres humains », le directeur de la sécurité a expressément fait part de sa volonté de trouver une solution durable pour les familles avec des enfants francophones.

Dans le cadre des négociations entre le canton et une commune, les deux parties sont tenues au secret jusqu'à la conclusion d'un éventuel contrat. Partant, le Conseil-exécutif ne dévoile pas les sites que la DSE a examinés par le passé en ville de Bienne ou ceux qu'elle est en train d'étudier, ni les raisons pour lesquelles un site n'est pas disponible. Ce n'est que lorsque l'ouverture d'un site est prévisible que l'information est communiquée par les canaux ordinaires, de concert avec la commune concernée.

Point 2

Non, le Conseil-exécutif ne l'a pas envisagé, car cela contreviendrait à la législation. La DSE s'est déjà prononcée sur ce sujet le 2 février 2022 dans sa prise de position faisant suite au rapport établi par la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT).

« L'hébergement systématique des familles avec enfants dans des appartements, recommandé par la CNPT, s'oppose manifestement à l'article 16, alinéa 2, lettre a de la loi du 9 décembre 2019 portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Li LFAE ; RSB 122.20), aux termes duquel les prestations d'aide d'urgence comprennent l'hébergement dans une structure collective. Les exceptions figurent à l'article 17 Li LFAE. D'après la teneur actuelle de la législation, les familles avec enfants ne sont pas systématiquement considérées comme particulièrement vulnérables. Une modification de la loi et, par conséquent, de la stratégie relative à la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne, pourtant approuvée à maintes reprises, ne pourrait être entreprise que par le législateur. »

Point 3

Le centre de retour d'Enggistein a ouvert ses portes en février 2022. La DSE en a informé le public le 14 janvier 2022. Le déménagement se fait de manière échelonnée. Les femmes seules et les familles avec des enfants en âge préscolaire ont déjà déménagé à Enggistein ou le feront jusqu'en juillet 2022. Les familles avec des enfants scolarisés en allemand ont déménagé pendant les vacances de printemps. Les hommes seuls, quant à eux, sont transférés en continu dans les autres centres de retour.

Point 4

Cf. réponse au point 3.

En collaboration avec la ville de Bienne, la DSE cherche une solution durable pour les familles avec des enfants scolarisés en français.

Point 5

La scolarisation des enfants en âge scolaire habitant dans le centre de retour d'Enggistein est garantie et se fait, comme pour tous les enfants en classe régulière à Worb, dans les cycles correspondants. La DSE avait consulté la Direction de l'instruction publique et de la culture à ce sujet suffisamment à l'avance. Le déménagement de Bienne à Enggistein des familles avec des enfants en âge scolaire a eu lieu pendant les vacances de printemps.

Point 6

Les bâtiments du domaine Gutshof à Enggistein ont déjà été utilisés comme structure collective par le passé et ont servi à héberger des personnes requérant l'asile ou bénéficiant de l'aide d'urgence. Dans l'optique d'une nouvelle affectation comme centre destiné aux familles, les cuisines, les sanitaires et les installations de chauffage ont fait l'objet de rénovations.

L'école primaire d'Enggistein se trouve à cinq minutes à pied du centre de retour. Les élèves ne doivent ni longer ni traverser de route dangereuse pour s'y rendre. Les écoles de Worb se situent à trois kilomètres du centre. Les enfants peuvent emprunter les transports publics pour y aller ; les billets pour le trajet leur sont fournis.

Des commerces se situent à cinq minutes en transports publics. La distance de trois kilomètres peut également se faire à pied. Les fermes avoisinantes proposent elles aussi des denrées alimentaires en vente directe.

Au vu de ce qui précède, il est inexact de qualifier la situation géographique du centre de retour d'« excentrée ». De plus, ce site a été utilisé durant des années par l'Association Asile Bienne et Région comme centre d'asile et personne n'a exprimé de réserves à cet égard.

Destinataires
– Grand Conseil